

Nouméa, le 3 mars 2017

**COMPTE RENDU DE VISITE
INSPECTION D'INSTALLATIONS CLASSEES**

Direction de
l'Environnement

Service des Installations
Classées et des Impacts
Environnementaux et des
Déchets

Bureau des IPCE

6 route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
@
province-sud.nc

Affaire suivie par :

Installation	Station d'épuration de la résidence Valencia
Exploitant	Syndicat des copropriétaires de la résidence Valencia
Gestionnaire	Patrimoine Immobilier
Commune	Nouméa
Quartier	Motor Pool
Date de la précédente inspection	-
Date de l'inspection	31/01/2017
Nom(s) inspecteur(s)	
Accompagnants	(Patrimoine Immobilier) (Rés'Eaux)

1. OBJET DE L'INSPECTION

Vérifier que l'installation de traitement et d'épuration des eaux usées domestiques de la résidence Valencia respecte les prescriptions générales de la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009 conformément à son récépissé de déclaration ICPE n°2011-12354/DENV.

2. SITUATION ADMINISTRATIVE

L'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées domestiques de la résidence Valencia a fait l'objet de deux récépissés de déclaration :

- ICPE en date du 24 mars 2011 portant la référence 2011-12354/DENV ;
- changement d'exploitant en date du 29 septembre 2014 sous le numéro 2014-30187/DENV.

Une déclaration de mise en service de l'installation a été transmise le 1^{er} octobre 2014 à l'inspection des installations classées.

3. SITUATION TECHNIQUE

La société en charge de l'entretien de l'ouvrage de traitement des eaux usées a indiqué que l'installation fonctionne correctement sauf lorsque la programmation bascule en marche forcée. En effet, dès lors que l'installation passe en marche forcée, celle-ci s'arrête jusqu'au lendemain où l'automate reprend le fonctionnement normal de la station.

Des investigations sur le coffret de commande sont en cours avec la société qui assure le suivi des installations électro-automates pour déceler les causes de ce dysfonctionnement de l'automate.

Il convient de noter que, durant la visite, l'inspection des installations classées n'a pas constaté le fonctionnement de la station d'épuration de la résidence Valencia malgré le discours tenu du sous-traitant.

ARTICLE CONCERNE	NATURE DE LA PRESCRIPTION	OBSERVATIONS DE L'INSPECTEUR (IIC) / INFORMATIONS DE L'EXPLOITANT (EXP) / DEMANDES DE L'INSPECTION
1.1	Conformité de l'installation à la déclaration	<p style="text-align: center;"><u>Dispositions générales</u></p> <p>La station d'épuration est de type miniflo avec une particularité sur le support de fixation des bactéries. Il s'agit de filets contenant des matériaux plastiques, technologie se rapprochant des oxybee.</p>
1.6	Conformité de l'exploitant	L'exploitant est toujours le syndicat des copropriétaires de la résidence Valencia et le gestionnaire est Patrimoine Immobilier.
2.1	Règles d'implantation et de conception	<p style="text-align: center;"><u>Implantation – aménagement :</u></p> <p>L'ouvrage est positionné au niveau du parking.</p>
2.2	Intégration dans le paysage	L'installation est intégrée dans le sol du parking, seules les trappes en fonte sont visibles. L'impact visuel est très réduit.
2.4	Accessibilité aux secours et à l'entretien	Elle est accessible aux secours et à l'entretien malgré son positionnement (place de parking et voie d'accès au parking).
2.5	Ventilation des locaux	L'ouvrage est en extérieur donc pas de nécessité de ventiler les locaux.
2.6 et 3.6	Conformité des installations électriques et remise en route automatique de l'ouvrage Vérification périodique des installations électriques	<p>La conformité des installations électriques n'a pu être vérifiée lors de la visite. L'exploitant devra faire réaliser la conformité des installations électriques par un organisme agréé et transmettre à l'inspection des installations classées le rapport de contrôle des installations électriques, dans un délai de trois mois.</p> <p>Le prestataire d'entretien a confirmé la présence d'un module de remise en route automatique.</p>
3.1	Surveillance, exploitation et entretien	<p style="text-align: center;"><u>Exploitation / Entretien / Maintenance :</u></p> <p>L'entretien est réalisé tous les 15 jours.</p> <p>Au niveau du réacteur miniflo, il a été constaté que des supports pour bactéries sont en dehors des filets présents dans le réacteur. Il convient de réparer les filets contenant les supports à bactéries et transmettre un rapport photos confirmant la réalisation de cette action, délai 15 jours.</p> <p>L'inspection des installations classées a constaté que la phase d'aération n'a pas eu lieu durant toute la visite alors que la programmation, indiquée par le prestataire de maintenance, est 40 minutes d'aération et 20 minutes d'arrêt. La recirculation des boues n'a pas pu être observée car la marche forcée du programmeur implique un dysfonctionnement de celui-ci et la station ne fonctionne plus correctement jusqu'au lendemain. Des recherches doivent être menées sur le programmeur et le reste des équipements électriques afin de détecter et régler ces dysfonctionnements pour que l'ouvrage fonctionne correctement, délai un mois. Transmettre</p>

ARTICLE CONCERNE	NATURE DE LA PRESCRIPTION	OBSERVATIONS DE L'INSPECTEUR (IIC) / INFORMATIONS DE L'EXPLOITANT (EXP) / DEMANDES DE L'INSPECTION
3.2	Contrôle des accès	un rapport présentant les mesures mises en œuvre. L'installation se situe au sein de la résidence qui est clôturée.
3.4	Propreté et présence d'un point d'eau	Il a été constaté la présence d'un point d'eau. L'environnement proche de l'installation est maintenu propre.
4.2	Moyens de lutte contre l'incendie	<u>Sécurité / Qualité eau et air / Bruit :</u> Présence d'un extincteur incendie et de la signalétique associée.
5.3	Réseau séparatif de collecte	Les réseaux de collecte des eaux sont séparatifs. La station d'épuration ne réceptionne que les eaux usées de la résidence.
5.4	Protection du milieu naturel et prescriptions relatives à la qualité du rejet (respect des valeurs limites des rejets sur un échantillon moyen journalier)	Le dernier bilan 24 heures réalisé date de janvier 2015. Les résultats indiquent que les rejets sont conformes par rapport à la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009. La mesure de débit a révélé que la station était en sous-charge hydraulique.
5.5	Contrôle des rejets – surveillance par l'exploitant de la pollution rejetée	Aucun bilan 24 heures n'a été réalisé sur l'année 2016. Il convient de réaliser un bilan 24 heures sous 1 mois et de transmettre à l'inspection des installations classées les résultats de ce bilan 24 heures, délai deux mois.
6.1	Captage et épuration des rejets à l'atmosphère	Les dispositifs de collecte des odeurs et le positionnement des débouchés en toiture n'ont pu être constatés.
7.1	Récupération – recyclage des déchets	La prochaine vidange est normalement prévue pour juillet 2017. Il convient de fournir les justificatifs de traitement des boues qui seront pompées, dès pompage des boues.
8.1	Valeurs limites de bruit	L'installation étant à l'arrêt durant toute la visite, l'inspection des installations classées n'a pas pu relever si en fonctionnement l'ouvrage de traitement et d'épuration émet du bruit et des vibrations.
8.3	Vibrations	

4. CONCLUSION DE L'INSPECTION

L'inspection des installations classées demande la réalisation des actions suivantes :

- réparer les filets contenant les supports à bactéries et transmettre un rapport photos, délai 15 jours ;
- régler les dysfonctionnements des équipements électriques (notamment le programmateur) et transmettre un rapport indiquant les mesures mises en œuvre permettant le fonctionnement normal de l'installation, délai un mois ;
- réaliser le bilan 24 heures et la mesure de débit et transmettre les résultats, délai deux mois ;
- réaliser le contrôle des installations électriques de l'installation par un organisme agréé et transmettre le dernier rapport de contrôle des installations électriques de la station, délai trois mois ;
- vidanger la station lorsque nécessaire et fournir les justificatifs de traitement des boues pompées dès pompage des boues.

L'inspecteur des installations classées

Photo 1 : Emplacement de la station

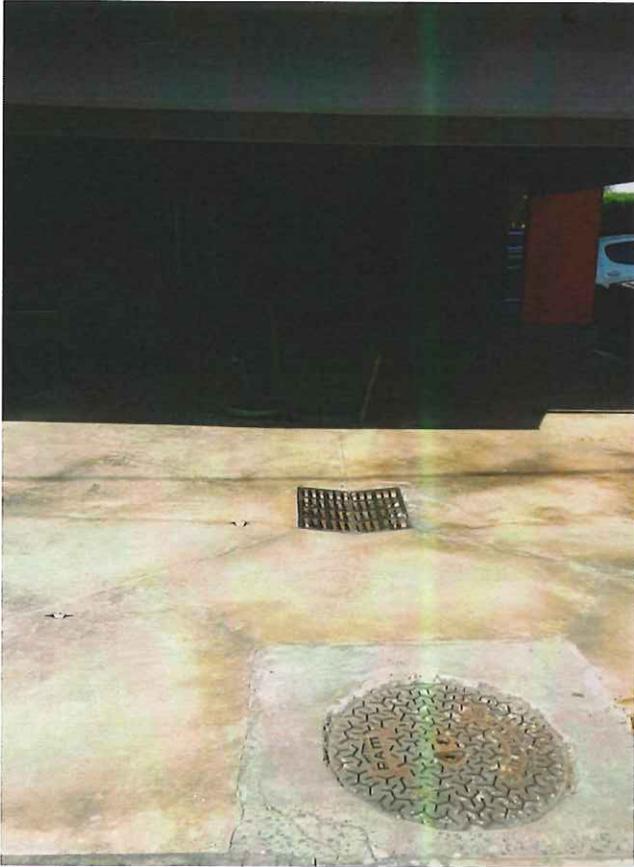


Photo 2 : Local technique



Photo 3 : Extincteur



Photo 4 : Supports à bactéries en dehors du réacteur miniflo

